Docusign Envelope ID: AC24CC43-323B-8E65-81AF-7A6B95C5C695

18AMP
Société par Actions Simplifiée au capital de 500.000 €
Siège social : 18 allée Marie Politzer – 64200 BIARRITZ
RCS BAYONNE 108 791 765

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

La soussignée :

AMA ETXEA 64, société par actions simplifiée dont le siège social est situé à BIARRITZ (64200), 18 allée Marie Politzer, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BAYONNE sous le numéro 106 656 010

Présidente associée unique de **18AMP** (ci-après dénommée "la Société"), société par actions simplifiée identifiée en tête des présentes, dont le capital de 500.000 euros est divisé en 500.000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune

A pris les décisions suivantes, relatives à :

- Modification de l'objet social.
- Modification corrélative de l'article 2 des statuts.
- Suppression des articles 37 à 42 composant le titre 10 des statuts.
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION
Modification de l'objet social

L'associée unique **décide** de supprimer de l'objet social les activités suivantes :

- l'exploitation, la gestion et l'animation de complexes sportifs et de loisirs, notamment de courts de padel et de tout autre équipement sportif couvert ou de plein air, incluant la location desdites installations ;

- l'organisation et la commercialisation de cours, stages, tournois, compétitions et animations sportives en lien avec les activités du complexe ;

- la vente au détail de produits, matériels et équipements sportifs, alimentaires et de consommation courante en lien avec les activités exploitées.

DEUXIÈME DÉCISION
Modification corrélative de l'article 2 des statuts

En conséquence de la décision qui précède, l'associée unique **décide** de modifier l'article 2 des statuts, ainsi qu'il suit :

ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL

La Société a pour objet :

- l'exploitation d'un restaurant, d'un bar et de tout point de restauration ou de débit de boissons, y compris la vente à emporter et la livraison ;

- la mise à disposition, la location et l'exploitation d'espaces événementiels, de salles de réception et de tout espace dédié à l'organisation de manifestations, séminaires, privatisations ou événements à caractère professionnel ou privé.

Et, plus généralement, toutes opérations de quelques natures qu'elles soient juridiques, économiques et financières, civiles, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant à l'objet social ci-dessus ou à tous autres similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension, son exploitation ou son développement.

Docusign Envelope ID: AC24CC43-323B-8E65-81AF-7A6B95C5C695

TROISIÈME DÉCISION

Suppression des articles 37 à 42 composant le titre 10 des statuts

L'associée unique **décide** de supprimer les articles 37 à 42 composant le titre 10 des statuts, devenus obsolètes par suite de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

L'associée unique **délègue** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente associée unique.

Fait et passé sous forme électronique.

Le 28 septembre 2026 | 15:50 CEST

AMA ETXEA 64
Présidente associée unique
Par M. Daniel HIRIBARREN

Signé par :
Daniel Hiribarren
ADF6308D2F7C44A...